

L'an deux mille quinze, le 12 novembre à 20 heures 30, le conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Richard KUBISZ, le Maire.

**Etaient présents : MM KUBISZ, GARRIVET, CAILLEUX, FARTURA, VILLIOT, NOWAK, GUINOISEAU, MULLER, GAYNECOETCHE, VAN ASSCHE.**

**Absents excusés : M. MUNOZ pouvoir donné à M. KUBISZ  
Mme PERRIER pouvoir donné à M. FARTURA  
M. LEVASSEUR pouvoir donné à M. VILLIOT  
Mme LABBEZ pouvoir donné à Mme GARRIVET  
Mme HAVARD**

**Secrétaire de séance : M. MULLER**

ORDRE DU JOUR :

<p>Projet schéma départemental de coopération intercommunale de l'Oise Décisions modificatives budget communal Certificat pour signature DGFIP et Berger Levrault Achat manitou Fusion 3 syndicats d'électricité de l'Oise Demandes de subventions 2016 Questions diverses</p>
--

Approbation du compte rendu de la séance du 05 octobre 2015

### **REGROUPEMENT DES 3 SYNDICATS D'ELECTRICITE**

Monsieur le Maire expose qu'un projet de schéma départemental de Coopération Intercommunale présentant des propositions sur la rationalisation de la carte intercommunale lui a été notifié le 16 octobre 2015

La proposition 23 concerne le Syndicat d'Energie de l'Oise auquel la commune est adhérente.

Le projet de schéma préfectoral consisterait à regrouper les 3 syndicats d'électricité : SE60, SEZEO, Force Energie qui détiennent une compétence similaire : l'Autorité Organisatrice de la Distribution Electrique mais sur des territoires différents.

Le SE60 sur la zone desservie par ERDF : 453 communes soit 649 041 habitants (80,7%)

Le SEZEO sur la zone desservie par SICAE : 177 communes soit 134 429 habitants (16,7%)

Force Energies sur la zone desservie par SER : 50 communes soit 20 836 habitants (2,6%).

Le regroupement ne remet pas en question les zones de distribution des concessionnaires mais consisterait à unifier la compétence d'autorité organisatrice en mutualisant les moyens de chaque syndicat et l'expertise.

Vu l'article L5210-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales sur l'élaboration du schéma

Vu l'article L2224-31 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur la création par département d'une structure unique d'autorité organisatrice de la distribution d'électricité

Vu l'intérêt de la fusion pour une bonne rationalisation des moyens et une meilleure efficacité,

Vu l'intérêt stratégique et financier d'un syndicat à taille départementale permettant de pérenniser le syndicat et mieux représenter les communes

Le conseil municipal, après en avoir délibéré ,

Article 1 : accepte la fusion des syndicats d'électricité SE60, SEZEO, Force Energies.

Article 2 : acte que les communes adhérentes aux syndicats extra départementaux que sont l'USEDA dans l'Aisne (communes de Caisnes, Nampcel, Moulin-sous-Touvent, Autheuil-en-Valois, Marolles, Varinfroy et Autrèches) et le SDE76 dans la Seine Maritime (Quincampoix-Fleuzy) ainsi que les 5 communes isolées (Angicourt, Le Plessis-Brion, Cambronne-les-Ribécourt, Chiry-Ourscamp et Ribécourt-Dreslincourt) seront invitées, à terme, à rejoindre également le syndicat fusionné.

## CERTIFICAT POUR SIGNATURE DGFIP ET BERGER LEVRAULT

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de la dématérialisation totale, il est nécessaire de s'équiper d'un parapheur électronique pour la transmission des flux ainsi que de Actes.

Le Conseil Municipal,

ACCEPTTE, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour s'équiper d'un parapheur électronique.

### DECISIONS MODIFICATIVES N° 2 BUDGET COMMUNAL

Vu le budget communal,

Monsieur le maire expose les décisions modificatives suivantes :

Désignation	Diminution	Augmentation
202/041		38 305.73 €
202/20	38 305.73 €	
2031/041		38 305.73 €
2031/20	38 305.73 €	
7815/042	65 000.00 €	
7815/78		65 000.00 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,  
A l'unanimité accepte les modifications proposées.

### ACHAT D'UN MANITOU

Monsieur le maire expose que la commune souhaite s'équiper d'un engin de levage, style Manitou, et de travaux pour effectuer les différentes tâches nécessitant une fourche pour palette/Big Bag, un godet pour transport de granulats ou effectuer le déneigement de nos accès routiers en hiver, une nacelle pour tout travaux en hauteur comme l'entretien de l'éclairage public, l'élagage des végétaux, la réalisation de travaux sur toitures de nos bâtiments communaux.

Après étude de différentes offres, un achat en occasion serait préférable. Monsieur Paul VANZETTA entrepreneur sur la commune, fait valoir ses droits à la retraite en 2016 et son engin que nous connaissons, est dans un état très correct avec les accessoires nécessaires aux travaux communaux. Un devis a été établi, il s'élève à 30 000.00 HT.

Le conseil municipal,

Charge Monsieur le Maire de faire une demande de subvention au titre de la réserve parlementaire.

### HEBERGEMENT ET MAINTENANCE SITE INTERNET

Monsieur Raphaël FARTURA présente le nouveau site internet de la commune et propose au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat d'hébergement et de maintenance avec l'ADICO pour un montant annuel de 299.88 € HT.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer le contrat d'hébergement pour le nouveau site internet de la commune.

### CLASSEMENT SONORE POUR LA RN2

Monsieur le maire expose que lors du conseil du 5 octobre 2015 la commune devait délibérer pour la révision du classement sonore de la RN2, ce qui a été fait.

Il a été proposé un nouveau reclassement, mais suite à une mauvaise lecture et étant donné que la RN2 est classée à ce jour en 3 et sera classée en 2 lorsque la déviation sera mise en place et que la circulation passe de 2 x 1 voie à 50 km/h, à 2 x 2 voies à 110 km/h. Il est donc reproposé un reclassement en 1 en tenant compte que les vents dominants amèneront toujours le bruit.

Après avoir entendu Monsieur le Maire,  
Le Conseil Municipal,  
A l'unanimité,  
Vote pour un reclassement en 1, et charge Monsieur le Maire d'en informer la DDT de Beauvais.

### **REFECTION DES TROTTOIRS RUE DES EPINETTES**

Monsieur le Maire fait état des trottoirs de la rue des Epinettes.  
Après avoir lancé des demandes de devis, les travaux sont estimés à 22 550.85 euros HT.

Le conseil municipal,  
Après en avoir délibéré,

Dit que les travaux sur trottoirs de la rue des Epinettes doivent être faits et autorise Monsieur le Maire à faire une demande de subvention auprès du Conseil Général de l'Oise.

### **TRAVAUX D'INVESTISSEMENT :**

- voirie Rue de Senlis
- lampadaires rue des Epinettes
- Portes fenêtres école primaire
- Agrandissement salle multifonction et toilettes pour PMR
- Peinture école primaire et salle multifonction
- Stationnements

La séance est levée à 22 h 47

Le Maire,

Richard KUBISZ

Les membres du conseil

M. MUNOZ	Absent	Mme GARRIVET	
M. CAILLEUX		M. FARTURA	
M. VILLIOT		M. GUINOISEAU	
M. MULLER		Mme GAYNECOETCHE	
Mme VAN ASSCHE		M. LEVASSEUR	Absent
Mme PERRIER	Absente	Mme LABBEZ	Absente
Mme HAVARD	Absente	Mme NOWAK	